



POUR MALTERIES SOUFFLET, FRET21 S'INSCRIT DANS LE PREMIER PILIER DE SA STRATÉGIE RSE

Malteries Soufflet, s'engage dans le dispositif FRET21 du programme EVE, pour réduire d'au moins 5 % ses émissions de CO2 liées au transport d'ici juin 2023. Cet objectif s'inscrit dans le plan RSE du Groupe Soufflet qui fixe la réduction des émissions de GES comme prioritaire.

"Notre ambition est de réduire de 50 % notre empreinte carbone, d'ici 2030", annonce, Guillaume Couture, directeur général adjoint de Malteries Soufflet, spécialisée dans la transformation d'orge en malt, à destination de brasseries du monde entier. "Notre cœur de métier utilise beaucoup d'énergie : de l'eau pour la germination des grains d'orge, de la chaleur pour la phase de "touraillage" qui consiste à chauffer l'orge germée pour qu'elle sèche et également durant la phase de dégermage...", explique le directeur adjoint. Malteries Soufflet est également l'un des 10 métiers du groupe qui utilise beaucoup de transports".

Afin de donner une nouvelle dynamique à son programme de réduction d'émissions de GES, Malteries Soufflet s'est tourné vers l'accompagnement de FRET21, "pour disposer d'un cadre, avec des actions précises à mettre en place, et continuer à se poser des questions pour s'améliorer".

L'objectif est aujourd'hui de baisser les émissions de CO2 liées au transport d'au moins 5 % d'ici 2023 grâce au dispositif FRET21, qui représente le premier pilier de la stratégie RSE du Groupe Soufflet, auquel appartient Malteries Soufflet. Le périmètre d'action fixé pour cet engagement concerne les 8 malteries françaises, depuis la livraison de l'orge par les fournisseurs, principalement français, jusqu'à la réception du malt par les clients français et européens.

AMÉLIORER LE TAUX DE CHARGEMENT

Pour établir le programme d'actions, toutes les équipes Pour établir le programme d'actions, toutes les équipes de Malteries Soufflet ont été consultées : administration des ventes, direction commerciale, direction transport du groupe, direction QSE...

Accompagnées par le cabinet de conseil CPV Associés, en tant que prestataire référencé FRET21,



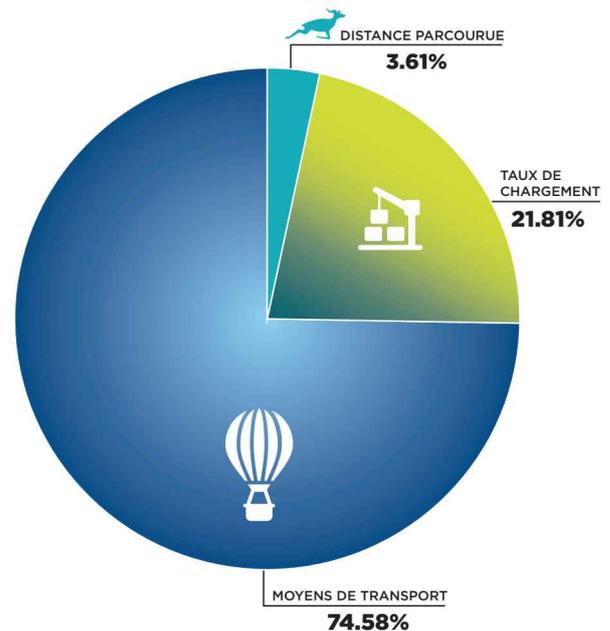
les équipes ont ainsi identifié plusieurs actions à mettre en place pour améliorer le taux de chargement de ses véhicules. *“Nous cherchons à accroître le chargement de nos conteneurs de 18 à 26 tonnes, sur un total d'environ 20 000 conteneurs transportés entre Nogent et Le Havre, dont la moitié par voie d'eau, détaille le directeur adjoint. Entre Pithiviers et Le Havre, nous envisageons par ailleurs d'augmenter le tonnage dans les conteneurs 20 pieds et dans les conteneurs 40 pieds. Nous ferons également plus souvent appel à ces conteneurs 40 pieds, pour améliorer la quantité de marchandises transportées par voyage”.* La même volonté d'augmenter le taux de chargement sera appliquée aux transports par voie ferrée. Aujourd'hui, les trains sont en moyenne chargés à 1 300 tonnes d'orge en vrac. L'objectif est de porter ce chiffre à 1 450 tonnes d'ici 2022. *“Pour calculer les gains d'un meilleur chargement de nos trains, nous avons utilisé les outils du programme EVE développés par ADEME, précise Guillaume Couture. Nous avons ainsi évalué à 9,4 % la diminution des émissions de CO2 à la tonne-kilomètre”.*

MOINS DE KILOMÈTRES À VIDE ET PLUS D'ÉNERGIES ALTERNATIVES

Dans le cadre du dispositif FRET21, Malteries Soufflet s'attache également à limiter les kilomètres parcourus à vide. La mise en place d'un TMS (Transport Management System) chez Soufflet Transport, filiale du Groupe Soufflet qui a en charge les flux amont de l'entreprise, permettra d'optimiser les distances pour les 140 véhicules en propre.

Malteries Soufflet ambitionne en conséquence 50 % de réduction des distances parcourues à vide, sur les flux entre les silos collecteurs et les usines. Sur cette même flotte opérant en amont, le Groupe Soufflet renforce sa démarche pour l'adoption de véhicules Euro6 et la formation à l'éco-conduite des chauffeurs. Dix des plus gros transporteurs de l'entreprise, en charge des flux aval, ont également été contactés pour adopter la même dynamique, notamment avec le dispositif Objectif CO2.

RÉPARTITION DES ACTIONS



“Nous entamons aussi une réflexion poussée avec plusieurs de nos prestataires pour faire rouler certains des véhicules au B100 à proximité de certains de nos sites”, assure Guillaume Couture, qui espère aussi faire adopter à terme une énergie alternative, comme le biogaz ou l'hydrogène, au transport fluvial de Malteries Soufflet. “Notre report modal sur le fleuve étant déjà proche de son maximum, il reste à réfléchir au changement de motorisation pour diminuer les émissions de GES sur ce mode de transport”, explique le directeur adjoint.

Les actions menées par Malteries Soufflet dans le cadre du dispositif FRET21 viennent soutenir la politique RSE du groupe Soufflet dans son ensemble, qui annonce une réduction des émissions de GES de 15 % entre 2017 et 2025.

Initié par l'AUTF et l'ADEME, FRET21 aide les chargeurs dans la réduction de l'impact carbone du transport et fait partie du programme **EVE** (Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et Logistique) qui vise à accompagner l'ensemble des entreprises du secteur dans la réduction de l'impact énergétique et environnemental. **Retrouvez EVE sur :** <https://www.eve-transport-logistique.fr/>